

Rapport N° 14

Sécurisation du passage à niveau de la Givrine

Demande de crédit de CHF 54'520 TTC destinée à la participation financière de la commune de Nyon

Nyon, le 18 octobre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Limborg Géraldine, Sukiennik Renata et Bodeman Aurélie (présidente et rapportrice) et MM Dutruy Gustave, Frei Maurice et Macpherson Niall, s'est réunie le 17 octobre 2016 afin d'étudier le préavis 14, MM Buchs Patrick et Cattin André étaient absents.

La commission a entendu Mme Fabienne Freymond Cantone, Municipale, ainsi que M. Hugues Rubattel, Chef de service des Espaces verts et forêts. Elle les remercie pour les diverses et complètes informations apportées lors de la séance.

Le sujet du jour concerne le financement de la sécurisation du passage à niveau de la Givrine, financement à hauteur de CHF 54'520 TTC pour la commune de Nyon.

Le chemin de fer du Nyon–St-Cergue–Morex (NStCM) traverse la route publique qui donne accès aux chalets de la Givrine, de la Genolière et du Haut-Mont ainsi qu'au restaurant de la Givrine, il est aujourd'hui nécessaire de mettre en conformité ce passage à niveau avec l'Ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer (OCF).

La réalisation de ce chantier est prévue dès novembre 2016, si ce projet peut sembler un peu hâtif en regard du dépôt du préavis (sorti en septembre 2016) ; il faut toutefois savoir que les discussions ont débuté en 2013. Les partenaires n'avaient trouvé aucun accord notamment à la suite de questionnement de la part des forestiers concernant le transport en camion longs-bois à ce passage à niveau. En juin 2016 l'OCF a sommé les communes de trouver un consensus. Les cinq communes (soit Saint-Cergue, Nyon, Arzier-le-Muids, Genolier et Givrins) composant cette association se sont mises d'accord sur une convention. Cette entente sera validée par une convention entre toutes les parties, établie par la Compagnie du chemin de fer NStCM.

Le NStCM est maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce projet, et prévoit comme suit:

- quatre feux tournants ;
- un signal acoustique ;
- deux fois deux barrières qui s'enclencheront automatiquement à l'approche des trains ;
- une boucle de détection qui empêchera le franchissement du passage à niveau par les trains en cas d'encombrement des voies.

Le NStCM financera la moitié des infrastructures. Au vu des surfaces forestières desservies par la route, quatre communes sont concernées par l'utilisation de ce passage et la commune de St-Cergue y participe pour des raisons d'offre touristique. Le restaurant de la Givrine participe à hauteur de CHF 40'000.- tandis que les autres restaurants d'alpage avoisinants n'y participent pas au vu de leur faible ouverture annuelle.

Afin de faciliter la gestion, les frais d'entretien sur la durée de vie de l'installation sont intégrés à ce préavis et par conséquent seront avancés au NStCM.

A ce jour les Conseils des communes de Genolier et St-Cergue ont déjà approuvé le préavis.

Conclusion :

La commission, après avoir entendu avec satisfaction les réponses de la Municipalité, est unanimement convaincue par le projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Ce passage à niveau doit être mis en conformité, selon l'ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer.

Le dialogue entre les quatre communes propriétaires de forêts, St-Cergue et le restaurant de la Givrine a permis de trouver un consensus formalisé via une convention qui sera établie et validée par la Compagnie du NStCM. Le NStCM financera la moitié des infrastructures, soutenu par l'office fédéral des transports, le restaurant participera à hauteur de CHF 40'000.-, tandis que les cinq communes impliquées dans ce projet se répartiront le solde à parts égales.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 14/2016 concernant une demande de crédit de CHF 54'520.- pour la participation financière de Nyon à la sécurisation du passage à niveau de la Givrine,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 54'520.- comme participation financière à la sécurisation du passage à niveau de la Givrine ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9165.01 - *Subventions et participations d'investissement à amortir*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Mme Limborg Géraldine
Mme Sukiennik Renata
Mme Bodeman Aurélie (présidente et rapportrice)
M. Cattin André
M. Dutruy Gustave
M. Frei Maurice
M. Macpherson Niall